

Procès-verbal de la réunion du comité paritaire EHDAA de la Commission scolaire des Affluents, tenue le 16 mai 2017, à 13h30, au SERM.

Présences :

<input checked="" type="checkbox"/>	Jean-François Joly, directeur	Services éducatifs
<input type="checkbox"/>	Guylaine Tremblay, directrice	Service des ressources humaines
<input type="checkbox"/>	Michel Pelletier, directeur adjoint	École Bernard-Corbin
<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphanie Brochu, directrice	École institutionnelle du Méandre
<input checked="" type="checkbox"/>	Ghislain Plourde, directeur	École secondaire Le Prélude
<input checked="" type="checkbox"/>	Karine Nantel, vice-présidente	SERM
<input type="checkbox"/>	Marie-Christine Dupuis, conseillère	SERM
<input checked="" type="checkbox"/>	Sébastien Boucher, enseignant	École secondaire Jean-Baptiste-Meilleur
<input checked="" type="checkbox"/>	Monique Labossière, enseignante	École l'Envolée
<input checked="" type="checkbox"/>	Caroline Savoie, enseignante	École de la Seigneurie

Légende :

Partie patronale : PP

Partie syndicale : PS

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour a été adopté tel que présenté.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des comptes rendus des 18 janvier et 21 mars 2017
3. Suivis:
 - 3.1. Cadre de référence sur la gestion des comportements
 - 3.2. Élève intégré en novembre 2016 – école Jean-De La Fontaine
 - 3.3. Élèves en modification en classe régulière
 - 3.4. Répartition de la clientèle EHDAA – 2017-2018
 - 3.5. Pondération a priori pour les élèves SE des écoles Jean-Baptiste-Meilleur et du Coteau en situation de réintégration
 - 3.6. Utilisation des allocations prévues de l'entente nationale 2015-2020
 - 3.7. Portrait de classe – 1^{ère} année – école du Vieux-Chêne
 - 3.8. Portrait des apprentissages à l'intérieur du bilan de fonctionnement – élèves en adaptation
4. Retour sur la formation conjointe – comité-école EHDAA
5. Répartition des orthopédagogues par école
6. Règles budgétaires des écoles - 2017-2018
7. Validation ministérielle – élèves HDAA

2. Lecture et adoption des procès-verbaux des 18 janvier et 21 mars 2017

Le procès-verbal de la rencontre du 18 janvier 2017 est adopté en y incluant les modifications convenues par les parties.

L'adoption du procès-verbal de la rencontre du 21 mars 2017 est remise à la prochaine rencontre.

3. Suivis

3.1 Cadre de référence sur la gestion des comportements

La PP mentionne que le cadre de référence sur la gestion des comportements ainsi que l'offre de service seront déposés aux établissements seront prochainement présentés à la PS en septembre 2017.

La PS aimerait aller sur le terrain afin de constater les résultats.

3.2 Élève intégré en novembre 2016 – école Jean-De La Fontaine

La PS indique que malgré les engagements pris en comité paritaire EHDAA, le paiement du dépassement n'a pas été fait. Pourtant, à deux reprises, soit en rencontre de comité des relations de travail (secteur jeune) et en rencontre du comité paritaire EHDAA, la PP avait établi que dans cette situation particulière d'intégration d'un élève provenant d'une classe spécialisée, le dépassement du maxima allait s'appliquer. Ainsi, Ariane Leduc, en remplacement de Rachel Gaudet, du 9 au 24 mars, devra être payée selon le calcul de l'annexe 18 et la titulaire du groupe, Rachel Gaudet, le sera à la 101^e journée comme le prévoit la clause 6-9.10 de l'entente locale.

La PP fera un suivi auprès du Service des ressources humaines et fera un retour à la PS.

3.3 Élèves en modification en classe régulière

La PS mentionne qu'en février dernier, la PP lui a remis un tableau lui indiquant que seulement 9 élèves étaient en modification au primaire. La PS a présenté ce tableau aux déléguées et délégués lors d'une rencontre le 10 mai dernier et a remis à ceux-ci une consultation à compléter afin d'obtenir un portrait des élèves en modification dans les milieux. La PS désire obtenir de la PP le portrait, à la 3^e étape de cette année scolaire, du nombre d'élèves en modification en classe régulière. Elle reviendra par la suite avec les résultats de la consultation lors de la prochaine rencontre afin de comparer les résultats.

La PP répond qu'au secondaire, les élèves en modification le sont généralement en mathématique. Elle peut demander une dérogation à la fin de la 5^e secondaire afin que des élèves dans cette situation obtiennent leur diplôme de fin d'études. Elle ajoute qu'un des plus grands facteurs d'échec est le déplacement d'un élève qui doit s'adapter à un autre milieu. Elle est consciente que l'intégration des élèves est un grand défi mais n'est pas certaine que la multiplication des classes DAP réglerait la situation. Son interprétation corrobore les données que la PS cumule actuellement. Elle est ouverte aux suggestions que la PS pourrait lui apporter.

3.4 Répartition de la clientèle EHDAA – 2017-2018

La PS désire obtenir les raisons des différents transferts de clientèle des groupes FMS, d'un groupe TGC, d'un groupe Vire-Vent et des groupes Pré-Dep.

La PP répond qu'en raison de la croissance de la clientèle au régulier, 5 groupes FMS de l'école Armand-Corbeil seront transférés à l'école l'Impact. Cette décision est motivée par la structure déjà existante à l'école l'Impact, qui dispose des connaissances et de l'expertise pour accueillir les classes en préparation et formation du travail; horaire sur 5 jours, classes ateliers,

connaissances du personnel relié au programme, etc. Un groupe TGC, l'Escale, de l'école l'Envolée, sera transféré vers l'école Jean-Claude-Crevier en raison de la compatibilité de la clientèle. L'appellation de ce groupe deviendra TNC. Un groupe vire-vent de l'école des Rives sera transféré à l'école Jean-Baptiste-Meilleur afin de regrouper la clientèle dans un seul établissement. En raison de l'augmentation de la clientèle, les groupes Pré-Dep de l'école Félix-Leclerc seront transférés à l'école de l'Amitié qui intégrera progressivement l'ensemble des groupes Pré-Dep.

Au primaire, l'école l'Arc-en-ciel accueillera le débordement des groupes TSA provenant de la MRC l'Assomption, et, étant donné son emplacement, pourrait également accueillir le débordement provenant de la MRC des Moulins.

3.5 Pondération a priori pour les élèves SE des écoles Jean-Baptiste-Meilleur et du Coteau en situation de réintégration

La PS reviendra, d'ici la fin de la présente année scolaire, avec sa position sur le projet d'intégration des élèves SE au régulier.

3.6 Utilisation des allocations prévues à l'entente nationale 2015-2020

La PS a conçu un sondage en lien avec l'annexe 49 que les enseignantes et enseignants ont complété. Les résultats de ce sondage traduisent une volonté d'ajouter du service d'orthopédagogie, surtout au premier cycle du primaire, dans une perspective d'agir le plus tôt possible. Aussi, le personnel enseignant souhaiterait pouvoir diriger certains élèves du régulier, avec des retards d'apprentissage importants, vers des classes DAP afin d'alléger le fardeau que certains représentent dans leur milieu. Les enseignantes et enseignants ajoutent que la réussite de ces élèves serait plus accessible en raison des conditions favorables que représentent les classes spécialisées à effectif réduit.

De plus, la réouverture de classes ressources au 1^{er} cycle du secondaire, ou toute autre forme de regroupement similaire à effectif réduit, pourrait permettre de récupérer le retard de certains élèves, ou la mise à niveau de ceux-ci, avant d'entamer le 2^e cycle du secondaire.

La PP propose d'élaborer une proposition à la rentrée 2017-2018 sur l'utilisation des sommes de l'allocation de l'annexe 49.

3.7 Portrait de classe – 1^{ère} année – école du Vieux-Chêne

La PS, après avoir discuté avec Anne-Marie Houle, qui bénéficiait d'une PEH jusqu'à la relâche, a su que depuis le ou vers le 20 mars une TES l'assisterait dans la classe à raison de 3 heures par jour, et ce, jusqu'à la fin de l'année scolaire. Deux élèves ont des protocoles serrés et deux autres sont suivis par la TES pour la mise à niveau de leur portrait académique. La TES permet l'évitement des crises, favorisant ainsi l'enseignement de la titulaire du groupe et lui permettant de terminer l'année scolaire dans un contexte sain.

3.8 Portrait des apprentissages à l'intérieur du bilan de fonctionnement – élèves en adaptation

La PS annonce qu'elle a conçu un sondage sur le sujet, qui sera envoyé sous peu au personnel enseignant concerné. Elle fera un retour lorsqu'elle aura les résultats.

4. Retour sur la formation conjointe – comité-école EHDA

La PS est très heureuse des résultats et du taux de participation à cette formation : 45 % des écoles au primaire et 43 % des écoles au secondaire étaient représentées. Elle désire que cette offre de service soit réitérée à l'automne 2017. Une date pourrait être convenue lors de la première rencontre du comité paritaire de l'année scolaire 2017-2018.

La PP répond qu'elle est également très satisfaite et désire une récurrence en 2017-2018.

5. Répartition des orthopédagogues par école 2016-2017 et 2017-2018

La PS voudrait obtenir la valeur associée à chacun des critères de la répartition des professionnels (plus spécifiquement en orthopédagogie) pour les présenter aux personnes déléguées à compter de septembre 2017. Elle désire recevoir le document « Répartition des effectifs en orthopédagogie », le document « Critères de répartition des services professionnels et de soutien » ainsi que le document « Plan d'effectifs des orthophonistes » tel que remis lors des années antérieures par la PP.

La PP répond qu'elle donnera suite à la demande de la PS dans les meilleurs délais. Elle fournira les documents demandés.

6. Règles budgétaires des écoles – 2017-2018

Ce point est reporté à la rencontre prévue en juin prochain.

7. Validation ministérielle

La PS présente un sondage provenant de sa fédération. Elle souhaite que la PP réponde sur la validation ministérielle.

La PP transmet certaines données et reviendra avec des données plus complètes par courriel.

Fin de la rencontre à 15 h 40

Lilianne Touchette, secrétaire
SERM